

**Cerema Eau, mer et fleuves****Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère**

A l'attention de M. Mickaël JOINTRE  
1, Square Marc Sangnier  
BP 41925  
29219 Brest Cedex 2

N/réf : DTI/TST/085-20

Plouzané, le 23/09/2020

Affaire suivie par :

Florian COLIN

Tél : +33 (0)2 98 05 88 07

florian.colin@cerema.fr

*Département Technologies Innovantes*

*Division : Traitement des Signaux et Télécommunications*

Objet : Demande d'avis sur permis de construire

Réf: PC 029 155 20 00009

Monsieur,

Par courriel en date du 4 septembre 2020, vous avez sollicité l'avis du Cerema sur le permis de construire n° PC 029 155 20 00009 relatif au projet de construction d'un bâtiment pour deux postes de livraison situé sur la commune de Ouessant dans le Finistère.

Après examen des caractéristiques d'implantation que vous nous avez transmises, il apparaît que ce projet de construction d'un relais de téléphonie mobile se situe hors de la zone de servitude de protection contre les obstacles.

Ce projet ne fait l'objet d'aucune objection au regard des servitudes radioélectriques exploitées à ce jour par les services de l'affectataire « Ports et Navigation Maritime et Fluviale ».

À ce titre, le Cerema émet un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice adjointe du département  
Technologies Innovantes,

Séverine BELLY

